



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4082157

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 8/01/2024 14H21 C:002317 I:41829
V/REF : 0013752420 - LIGNE 3
V/Email reçu le Lundi 08/01/2024 a 14H21

ENGIE ENERGIE SERVICES

TSA 24320
92099 LA DEFENSE CEDEX

IMMEUBLE : 1-25 JUNOT ILOT N
68 AVENUE DU DRAPEAU
21000 DIJON

Dijon, le 08 Aout 2024

Référence Marché: BPU Servimo Côte d'Or

LOCALISATION : 68 AVENUE DU DRAPEAU - DIJON / MR MME SAGIROGLU 0679979458 /
NUMERO DE COMMANDE ENGIE 22640452

MOTIF : INTERVENIR POUR 1 RADIATEURS SEJOUR ET 1 RADIATEUR CHAMBRE QUI NE
FONCTIONNEMENT PAS - VANNES THERMOSTATIQUES HS

Donneur d'ordre : M. R LONGVIC

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur Equipements de Chauffage:Primaire/Secondaire
INTERVENTION DU 22/02/2024 A 11H45 :
DEPLACEMENT DU PERSONNEL ET DU MATERIEL
DEBLOCAGE DES POINTEAUX ET PURGE DES RADIATEURS
REPLACEMENT DE LA TETE THERMOSTATIQUE DU RADIATEUR DU SALON
RELEVÉ DE TEMPERATURE : 19,9°

OBSERVATIONS : SK AB Email envoyé le 19/03/24 a 09H46 M. S CHARPENTIER
EV AB EMAIL en CC le 18/03/24 a 18H51 EDITH.PAQUERIAUD@ENGIE.COM
EV AB Email envoyé le 18/03/24 a 18H51 M. S CHARPENTIER
MO LCOMPTER Email envoyé le 13/03/24 a 16H50

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Travaux réalisés avec un véhicule atelier équipé de matériel plomberie/
chauffage (poste a souder, génératrice 220 volts, raccords et longueurs de
tuyaux de différents diametres, tronçonneuse, etc...).
La prestation comprend en fin d'intervention le contrôle de l'étanchéité, le
nettoyage du chantier, l'évacuation des déchets (sauf stipulation contraire), le
relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix
d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4082157

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U.	HT	
1,00	Déblocage Pointeau 2 Radiateurs	1	20,00		20,00
1,00	Relevé Température Ponctuel. dans lgt 3p	1	5,00		5,00
1,00	Rempl.vanne Thermostatique 1 Radiateur	1	65,00		65,00
TOTAL H.T.					90,00
T.V.A. a 20,00%					18,00
TOTAL T.T.C.En EURO					<u>108,00</u>

Valeur en votre règlement au 30 Septembre 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN

Note: Ce bon de commande possède des pièces jointes. Pour les visualiser en ligne, [Veuillez cliquer ici](#)

Commande de régularisation : ne pas livrer



Bon de Commande: 0013752420
N° Régularisation: 25/07/2024
A rappeler sur la facture

Date d'émission: Le 26/07/2024

Adresse de livraison
ENGIE ENERGIE SERVICES Attn: NQB Stephen CHARPENTIER BIL EPEX BO Habitat Côte d'Or 7 BOULEVARD EIFFEL 21601 LONGVIC 0
Bénéficiaire: Stephen CHARPENTIER stephen.charpentier@engie.com +33 6 35193593
Code Agence : NP0

Fournisseur
SERVIMO BOURGOGNE
550 ROUTE DE TERNANT.
01570 FEILLENS

Contact logistique	Contact facturation
Franck MILLET 03 88 44 66 34 approsereau-nord-est@engie.com	Voir au bas de votre commande

IMPORTANT - ACTION FOURNISSEURS : Par le biais du mail reçu, n'oubliez pas d'enregistrer la date confirmée de livraison sur notre commande.

MULTI-IMPUTATION

Informations particulières: REGUL SELON BONS DE DE COMMANDE SERVIMO VOIR LISTE Veuillez respecter les consignes générales de sécurité ci-jointes lors de vos interventions sur les chantiers ENGIE SOLUTIONS									
N° de poste	Désignation/Prestation	Réf.	Date de Livraison	Unité	Quantité	Conditionnement	N° contrat	Prix unitaire net € HT	Montant total € HT
1	REGUL SELON BON SERVIMO V/REF : 13/11/2023 9H30 C:002121 I:41625 P2-CCC-DDD-NP0-NPD-NQB- P2_4310901_9021016015--000000000_1 Commentaire: REGUL SELON BON SERVIMO V/REF : 13/11/2023 9H30 C:002121 I:41625		24/07/24					65,00	65,00
2	SELON BON SERVIMO V/REF : 8/01/2024 14H22 C:002121 I:43429 P2-CCC-DDD-NP0-NPD-NQB- P2_4310897_1890033000--000000000_1 Commentaire: SELON BON SERVIMO V/REF : 8/01/2024 14H22 C:002121 I:43429		24/07/24					80,00	80,00
3	SELON BON SERVIMO V/REF : 8/01/2024 14H21 C:002121 I:41829 P2-CCC-DDD-NP0-NPD-NQB- P2_4310897_1891181000--000000000_1 Commentaire: SELON BON SERVIMO V/REF : 8/01/2024 14H21 C:002121 I:41829		24/07/24					90,00	90,00
4	SELON BON SERVIMO V/REF : 8/01/2024 14H19 C:002121 I:43103 P2-CCC-DDD-NP0-NPD-NQB- P2_4310897_4310307000--000000000_1 Commentaire: SELON BON SERVIMO V/REF : 8/01/2024 14H19 C:002121 I:43103		24/07/24					90,00	90,00
5	SELON BON SERVIMO V/REF : 8/01/2024 14H18 C:002121 I:43427 P2-CCC-DDD-NP0-NPD-NQB- P2_4310901_4310781000--000000000_1 Commentaire: SELON BON SERVIMO V/REF : 8/01/2024 14H18 C:002121 I:43427		24/07/24					90,00	90,00
6	SELON BON SERVIMO V/REF : 8/01/2024 14H17 C:002121 I:42080 P2-CCC-DDD-NP0-NPD-NQB- P2_4310901_1891160000--000000000_1 Commentaire: SELON BON SERVIMO V/REF : 8/01/2024 14H17 C:002121 I:42080		24/07/24					90,00	90,00

Informations particulières:

REGUL SELON BONS DE DE COMMANDE SERVIMO VOIR LISTE

Veuillez respecter les consignes générales de sécurité ci-jointes lors de vos interventions sur les chantiers ENGIE SOLUTIONS

7	SELON BON SERVIMO V/REF : 8/01/2024 14H14 C:002121 I:43006 P2-CCC-DDD-NP0-NPD-NQB- P2_4310897_1890027000--000000000_1 Commentaire: SELON BON SERVIMO V/REF : 8/01/2024 14H14 C:002121 I:43006		24/07/24					150,00	150,00
8	SELON BON SERVIMO V/REF : 8/01/2024 14H13 C:002121 I:43006 P2-CCC-DDD-NP0-NPD-NQB- P2_4310897_1890027000--000000000_1 Commentaire: SELON BON SERVIMO V/REF : 8/01/2024 14H13 C:002121 I:43006		24/07/24					90,00	90,00
9	SELON BON SERVIMO V/REF : 12/01/2024 10H53 C:002121 I:42558 P2-CCC-DDD-NP0-NPD-NQB- P2_4310901_1891176000--000000000_1 Commentaire: SELON BON SERVIMO V/REF : 12/01/2024 10H53 C:002121 I:42558		24/07/24					62,50	62,50
10	SELON BON SERVIMO V/REF : 12/01/2024 10H51 C:002121 I:43043 P2-CCC-DDD-NP0-NPD-NQB- P2_4310901_1891179000--000000000_1 Commentaire: SELON BON SERVIMO V/REF : 12/01/2024 10H51 C:002121 I:43043		24/07/24					125,00	125,00
11	SELON BON SERVIMO V/REF : 12/01/2024 10H48 C:002121 I:43043 P2-CCC-DDD-NP0-NPD-NQB- P2_4310901_1891180000--000000000_1 Commentaire: SELON BON SERVIMO V/REF : 12/01/2024 10H48 C:002121 I:43043		24/07/24					80,00	80,00
12	SELON BON SERVIMO V/REF : 12/01/2024 10H47 C:002121 I:43043 P2-CCC-DDD-NP0-NPD-NQB- P2_4310901_1891180000--000000000_1 Commentaire: SELON BON SERVIMO V/REF : 12/01/2024 10H47 C:002121 I:43043		24/07/24					95,00	95,00
13	SELON BON SERVIMO V/REF : 12/01/2024 10H44 C:002121 I:43023 P2-CCC-DDD-NP0-NPD-NQB- P2_4310901_1891157000--000000000_1 Commentaire: SELON BON SERVIMO V/REF : 12/01/2024 10H44 C:002121 I:43023		24/07/24					80,00	80,00
14	SELON BON SERVIMO V/REF : 12/01/2024 10H42 C:002121 I:43045 P2-CCC-DDD-NP0-NPD-NQB- P2_4310897_1891185000--000000000_1 Commentaire: SELON BON SERVIMO V/REF : 12/01/2024 10H42 C:002121 I:43045		24/07/24					155,00	155,00
15	SELON BON SERVIMO V/REF : 12/01/2024 10H41 C:002121 I:43045 P2-CCC-DDD-NP0-NPD-NQB- P2_4310897_1891185000--000000000_1 Commentaire: SELON BON SERVIMO V/REF : 12/01/2024 10H41 C:002121 I:43045		24/07/24					109,00	109,00
16	SELON BON SERVIMO V/REF : 12/01/2024 10H40 C:002121 I:41816 P2-CCC-DDD-NP0-NPD-NQB- P2_4310901_1891187000--000000000_1 Commentaire: SELON BON SERVIMO V/REF : 12/01/2024 10H40 C:002121 I:41816		24/07/24					90,00	90,00
17	SELON BON SERVIMO V/REF : 12/01/2024 10H39 C:002121 I:41816 P2-CCC-DDD-NP0-NPD-NQB- P2_4310901_1891187000--000000000_1 Commentaire: SELON BON SERVIMO V/REF : 12/01/2024 10H39 C:002121 I:41816		24/07/24					80,00	80,00

Informations particulières:

REGUL SELON BONS DE DE COMMANDE SERVIMO VOIR LISTE

Veuillez respecter les consignes générales de sécurité ci-jointes lors de vos interventions sur les chantiers ENGIE SOLUTIONS

18	SELON BON SERVIMO V/REF : 16/01/2024 14H42 C:002121 I:42945 P2-CCC-DDD-NP0-NPD-NQB- P2_4310897_1891164000--0000000000_1 Commentaire: SELON BON SERVIMO V/REF : 16/01/2024 14H42 C:002121 I:42945 Commentaire: MERCI DE MODIFIER VOTRE BON DE CDE DE REGULARISATION EN SUPRIMANT "LES MINIMUMS FACTURATION" SOIT UN MONTANT DE 240€ HT		24/07/24					240,00	240,00
----	--	--	----------	--	--	--	--	--------	--------

Le Fournisseur / Cocontractant déclare avoir pris connaissance et accepter les termes des Conditions Générales d'Achat (« CGA ») applicables à la commande (à savoir, selon la nature de cette dernière, les CGA pour marchandises s'appliquent tous deux), et accessibles à partir du lien suivant : **CGA - Marchandises et Prestations**

Ces CGA s'appliquent, sauf indication expresse contraire dans les documents contractuels liant les Parties et, sans préjudice d'éventuelles conditions particulières (« CPA Prestations » et/ou stipulations spécifiques du Bon de commande), négociées et expressément acceptées par les Parties, qui prévaudraient alors sur les CGA. En tout état de cause, le Fournisseur / Cocontractant s'engage à respecter et à faire respecter sur le lieu d'exécution de la commande, les exigences de Santé et de Sécurité du Groupe ENGIE, <https://www.engie.com/engagements/global-care>.

Pour rappel, en cas d'intervention sur un site ENGIE Solutions ou sur un site Client, merci de vous assurer de la complétude et de la validité de vos documents de vigilance et de vos assurances, et de votre engagement à notre Charte Santé Sécurité sur la plateforme ACTRADIS : <https://www.actradis.fr>. Rappel du devoir de vigilance à l'attention des fournisseurs d'ENGIE (lien)

Pour tout **changement de RIB** ou **ajout de Factor**, merci de transmettre un mail - ayant pour objet « **Changement de RIB – [N° DE SIRET] – [NOM DU FOURNISSEUR]** » - à l'adresse mail du **Contact logistique** (précisé sur les bons de commande) et à **votre interlocuteur habituel** avec les éléments suivants :

- un **Devis** ou une **Facture** ;

- et un **RIB de banque** (au format émis par la banque : ne pas recopier dans un document).

Ces éléments seront ensuite transmis à la fonction Achats du périmètre qui transmettra à notre « Référentiel Fournisseurs » pour prise en compte après vérification. Cette information sera ensuite uniquement disponible dans les **Consignes de facturation** en lien ci-dessous.

RGPD, soyons attentif !

Les données à caractère personnel collectées à l'occasion de la présente commande sont traitées, par ENGIE ENERGIE SERVICES et/ou ses entités affiliées (« ENGIE Solutions ») en qualité de responsable(s) de traitement, en vue d'assurer la gestion administrative et financière de la commande et plus largement le suivi des relations commerciales d'ENGIE Solutions avec ses fournisseurs et prestataires. Conformément au Règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 et à la loi Informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée, les personnes concernées disposent de droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation ou d'opposition au traitement de leurs données personnelles, qu'elles peuvent exercer à l'adresse : dpm.engie-solutions@engie.com. Pour plus d'informations, cf. les articles "Protection des données à caractère personnel" dans les CGA jointes à ce bon de commande. Pour en savoir plus sur la protection des données chez ENGIE Solutions en général, cliquez [ici](#)

Consignes de facturation	Adresse de facturation	Demandeur
Retrouvez sur ce lien les principes et modalités à suivre afin d'assurer la conformité de vos factures et de faciliter leur bon règlement par notre société.	ENGIE ENERGIE SERVICES TSA 24320 - 92099 LA DEFENSE CEDEX	Stephen CHARPENTIER stephen.charpentier@engie.com +33 6 35193593
Les bons de livraison doivent impérativement comporter le numéro de la commande. Vos factures doivent nous parvenir en un exemplaire. Toute facture sans numéro de commande ne sera pas prise en compte.	Attention, le changement d'adresse postale ne change en rien les informations légales de la société.	Condition spéciale de facturation: (vide)
Les adresses mail actuelles pour l'envoi des factures restent inchangées.	Pour répondre à vos questions sur le paiement de vos factures, nous vous remercions de vous adresser à l'adresse suivante : relances-fournisseurs.cofely@engie.com , en n'oubliant pas d'indiquer vos numéro de SIREN/date de facture/numéro de facture/montant TTC/bon de commande	

ENGIE ENERGIE SERVICES
S.A au capital de 698.555.072,00 euros - RCS 552 046 955 Nanterre
Siège Social : Faubourg de l'Arche - 1, place Samuel de Champlain - 92930 PARIS LA DEFENSE CEDEX, France
TVA intracommunautaire : FR26552046955